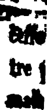
Du jura au pied des Alpes, la Suisse avoit subi le joug révolutionnaire; les peuples du centre des montagnes de la partie orientale, qui dominent ces contrées, conservoient seuls un reste d'indépendance, et soutenoienr encore l'honneur de la Nation. Mais les François secondés de l'infâme secte qu'ils s'étoient asservie, les somment bientôt de fléchir devant l'idole, . . . de substituer l'anarchie à leur antique liberté.

Ces hommes simples et braves, déclarent aussitôt que si leur perte est jurée, le sort des armes en décidera.

Le 24. Avril, les contingents de Schwitz, Uri, Unterwalden, Glaris, et Zug entrent en campagne, attaquent les troupes françoises, dans les environs de Rappershweil et de Lentzbourg, les culbutent, mais s'abandonnant à



l'impulsion de leur courage dans la poursuite de l'ennemi, sont chargés dans la plaine par sa cavalerie, et éprouvent à leur tour une perte majeure en effectuant leur retraite.

Le Général françois Schawenbourg, qui ici comme ailleurs vouloit vaincre sans combattre, étonné de la résistance qu'il éprouve, a recours à la tactique de ses maitres, il cherche à désunir ses adversaires; ses prémiers essais sont infructueux; mais après avoir enlevé par surprise la ville de Zug, et assujétti par là son territoire, il parvient au moyen d'une capitulation avantageuse à détacher Glaris de ses alliés.

Il ne lui restoit donc que les trois anciens Cantons à réduire; ceux-ci instruits par leur dernier échec, évitent de retomber dans la même faute, ils se bornent à attirer les François dans leurs déffilés, où les attaquant avec fureur, ils en font un carnage évalué alors à plus de deux mille hommes.

Schawenbourg effrayé des suites que pourroit avoir un revers qui lui enlevoit l'élite de cette armée, qui presque dans coup férir,

avoit rapidement envahi les dix-neuf vingtièmes du territoire de la Confédération helvétique, se hâte de proposer un traité que ces braves gens acceptent, parcequ'il leur semble les garantir de toute vexation ultérieure, et ne touche que légèrement à l'intégrité de leur constitution.

Ils posent les armes après la signature d'une capitulation portant sur les cinq points suivants:

1. Libre exercice de la Religion dans toute son intégrité.
2. Sureté des personnes.
3. Exemption perpétuelle de toute contribution.
4. Conservation des armes.
5. Garantie qu'aucune troupe française ou suisse, n'entreroit sur le territoire de ces trois Cantons.

Sur la foi de cet engagement, les Cantons démocratiques envoient conformément à la nouvelle constitution des députés à l'assemblée d'Arau, où l'on remarqua que la présence de ces hommes honnêtes sembloit

donner une ombre de consistance à ce corps, composé en grande majorité jusques-là de tout ce que la Suisse avoit de plus abject et de plus vil, (*) et força le tribunal désorganisateur à adoucir par de justes modifications ses plus iniques arrêtés.

La tranquillité sembloit rétablie au prix de la félicité d'une population de onze-cent mille ames, indignement vendue par des traitres, et lâchement abandonnée par des administrations foibles, ou corrompues.

Les rapines des chefs civils et militaires de l'armée, les vexations partielles tolérées au soldat, achevant de comprimer l'explosion redoutée de l'ancienne valeur de cette Nation belliqueuse, aujourd'hui subjuguée, les hommes les plus marquants, interdits par le malheur, se courboient en silence sous le joug de leurs nouveaux maitres, tandis que le campagnard de presque tous les districts rongeoit impa-

(*) L'on est convaincu néanmoins que quelques uns de ses membres voulurent le bien, mais ne purent l'opérer.

tiemment le frein qui d'homme libre le retenoit esclave.

La Suisse pillée et dévastée, ses moyens de défense anéantis, les Cantons démocratiques n'offrant que peu ou point d'espoir de butin, les plus sages croyoient la marche de la révolution à son déclin, ses plus grands coups portés, et s'applaudissoient secrètement peut-être, de n'y avoir pas opposé une plus vigoureuse résistance.

Mais la rage du monstre dévorant étoit loin encore d'être assouvie ; . . tant que des peuples heureux, des trônes, des gouvernements paternels contrasteront avec son sceptre de fer, et son diadême de sang, le fer et le feu, précédés du subtil venin de la plus perfide calomnie doivent étendre leurs ravages.

La destruction des aristocraties de la Suisse, l'anéantissement de la félicité publique, n'étoient que le prélude nécessaire à rendre ce peuple entier un des plus dangereux instruments du systême destructeur; porté par le besoin, inspiré la détresse, captivé par

une force imposante, il devoit en même tems couvrir de sa bravoure ses instigateurs, et effrayer par son exemple tout ce qui respiroit encore à l'ombre de la paix et de la sécurité.

Mais il falloit colorer aux yeux ternes et obscurcis des soi-disants Représentans suisses, les nouveaux liens, qui par leur organe, devoient garotter plus fortement encore leurs malheureux compatriotes. Car tout abjects que soient ces vils suppôts de la tyrannie du Directoire françois à ses propres yeux, il importe à ce Directoire, pour opprimer mieux de feindre de revêtir ses subalternes acolytes, au moins d'une apparence de pouvoir, et leurs décrêts d'une ombre d'équité.

Pour assujéttir plus surement les Suisses à ses vues, sans heurter de front les droits sacrés et récemment reconnus des Cantons qui furent la souche de la Confédération, le Directoire françois qualifia du nom d'alliance offensive et défensive, le traité par lequel le peuple suisse renonçant à son ancienne neutralité, doit se dévouer

de corps et de biens aux guerres à mort que doit nécessiter le systême françois, jusqu'à ce qu'il ait fait le tour du globe, ou ce qui est plus apparent, jusqu'à ce que renversé de son propre poids, il devienne avec ses agents la proie des cruelles vengeances dont ses nombreux forfaits accumullent journellement la masse. Ce traité d'alliance, qui au premier apperçu de l'observateur impartial, est le pacte par lequel le fort oblige le foible à se reconnoitre son tributaire; ce traité scandaleux, sans doute rédigé par le Directoire françois ou ses affidés, revêtu de quelques termes destinés à flatter la vanité de quelques inbécilles adèptes, admis en apparence aux sombres mystères du Pentarque spoliateur, et à fasciner à leurs yeux l'iniquité du ministère auquel ils alloient se prêter, en leur supposant du moins encore une lueur de patriotisme, cas auquel on regretteroit de les voir se dévouer aux malédictions de leurs contemporains pour l'oeuvre du moment, et à celles de la postérité, si contre toute probabilité cet horrible attentat devoit être de durée.

Quoiqu'il en soit, le projêt de cette sinistre alliance, perça le voile, qui en devoit dérober la connoissance (*), jusqu'au moment où un serment général auroit aveuglément lié tous les corps, tous les individus de la République, à souscrire tacitement aux compromis de leurs lâches Représentans.

Ce serment, dans lequel à la vérité le nom de Dieu étoit supprimé, sans doute parceque celui d'Être suprême paroissoit plus aisé à concilier avec l'abolition de la Religion, qu'il est permis de croire projettée pour la Suisse, comme elle a été effectuée en

(*) Le 26. de Juillet un initié écrivoit d'Arau: On parle ici de bruits de guerre en Allemagne; ceux que ces bruits inquiétent sont plus nombreux que ceux qu'ils amusent; cet événement nous mettroit dans une position bien fâcheuse; car on dit notre traité d'alliance avec la France conclu, et un article de ce traité nous oblige à regarder ses ennemis comme les notres. etc.

France, ce serment dis je, avoit cette singularité, c'est qu'il devoit s'intimèr non un même jour, comme il est d'usage dans les grandes solemnités révolutionnaires, mais successivement dans chaque Canton, en commençant par les plus amis de la révolution, ou censés tels, et suivant cette échelle de gradation. Cette particularité ne devoit-elle pas faire naitre de violens soupçons sur le motif secrêt de cette cérémonie?

Ce fut le 29. de Juillet que le Directoire d'Arau décrêta que le serment civique seroit intimé à tous les habitants de l'Helvétie, savoir:

Du 5. au 12. Août, dans les Cantons de, Léman, Argowie, Bâle, et Schafhouse.

Du 12. au 19. dans les Cantons de Berne, Soleure, Fribourg, et Zurich.

Du 19. au 26. dans les Cantons de Thurgowie, Oberland, Lucerne, Valais, et Baden.

Du 26. Août au 2. Septembre, dans les Cantons de Sentis, Lintz, Waldstetten, (les trois petits Cantons), Bellinzona et Lugano.

Le 9. d'Août le Directoire invita le corps législatif à prendre les mesures les plus promptes pour l'organisation de la force armée, vu la situation intérieure et extérieure de la République. Aucune Puissance ne menaçant d'inquiéter le nouveau Gouvernement helvétique, quel pouvoit donc être le motif d'urgence de cette mesure? C'étoit l'alliance secrètement conclue avec le Directoire françois, qui ne pouvoit modérer son impatience de jouir en plein de sa nouvelle conquête, et que l'on se mit en mesure de lui être utile.

Ce fut en ce tems qu'un camp de dix à douze mille hommes se forma près de Berne, que l'on annonça la prochaine apparition d'une armée de 40. à 50. mille hommes dans l'Evêché de Bâle; que les troupes cantonnées entre Zurich et Huningue furent mises en mouvement, et firent de perpétuelles marches et contre-marches vers la Turgowie, pour en imposer sur leur nombre et leurs desseins; laissant percer parfois celui d'entrer sous peu dans Glaris, que sa capitulation particu-

lière en garantissoit aussi. . . . Schawenbourg parut même faire quelques démonstrations contre Schwitz, tout cela pour comprimer le mécontentement, que l'on savoit être général, et assurer la prompte prestation du serment, pour en éviter l'éclat.

Bientôt l'on sçut dans toute la Suisse, que le traité d'alliance avec la France, avoit été communiqué par le Directoire d'Arau aux Conseils, et que ceux-ci l'avoient accepté par acclamation !

On ne relèvera que deux articles de ce traité, qui à la vérité débute par promettre à la République helvétique amitié et protection de la République françoise; mais cette dernière astreint son alliée à regarder comme ses ennemis propres, ceux que la France lui désignera comme tels, et à marcher contr'eux; sans même déterminer la nature, la force, et les conditions du secours, disant simplement, que les troupes de la Nation requise seront soldées par la Nation réquérante.

La France peut donc exiger des armées suisses envers toutes les Puissances du continent, (celle d'outremer étant les seules exceptées, par le traité); elle peut exiger, ainsi qu'il en sera convenu dans le tems, un nombre indéterminé d'hommes, et naturellement d'approvisionnemens.

De plus le Directoire françois assujéttit le Gouvernement helvétique à prendre annuellement au moins deux-cent-cinquante mille quintaux de sel dans les salines de France, à 14 liv. 10. s. le quintal, aulieu de 7 liv. 10. s. qu'on le payoit à la Bavière, avec laquelle un bail existant a dû être résilié.

Quant au traité de commerce qui auroit pu offrir quelque indemnité, ils est renvoyé à d'autres tems; laissant par conséquent les parties de la Suisse que cela intéresse dans le doute, si les vins de France entreront en concurrence avec ceux de leur crû, ce qui achèveroit la ruine de leurs propriétaires, et si la France fournira à l'avenir

à la Suisse les blés qu'elle tiroit précédemment, et souvent à grands fraix de la Souabe.

Ce traité désastreux, eût-il même été dans la classe des traités ordinaires, étoit toujours par sa nature, le plus essentiel des actes qui pût être présenté à l'examen des autorités d'un pays quelconque, et il suffit qu'il le soit par le Directoire d'Arau aux Conseils, pour que ceux-ci le même jour, et dans une même séance, l'adoptent par acclamation! . . Quoi! ces mêmes Conseils, dont les orateurs ne rougissent pas de fatiguer les presses des publicistes de leurs plats et dégoutans discours, de leurs triviales discussions sur les matières les plus indifférentes, et les sujêts les plus indécents, ne savent qu'applaudir avec autant de bassesse que d'ineptie à la confection d'un acte, qui pourroit river à jamais les chaînes de leur Patrie! ces sénateurs, ces législateurs ignares, ont peut-être voulu nous montrer, qu'ils se rendoient justice, que leurs lumières, que leur éloquence se bornoient à discuter la quotité des appointements qu'ils s'attribuent, et à leurs créa-

tures; à la porter pour la totalité de l'Helvétie à l'exorbitante somme de douze millions tournois, sans égard aux énormes charges qui en doivent résulter pour un pays naturellement pauvre, et aujourdhui ruiné, dont les administrations antérieures coûtoient au plus quatre millions par an, fournis en majeure partie par les trésors publics, devenus la proie des dilapidateurs. Que sera-ce donc, quand ce même pays, jadis sans impôts, devra après avoir perdu ses anciennes ressources, subvenir en outre aux frais incalculables de guerres étrangères, dont pendant trois siècles il fut à l'abri?

Mais on s'étonne de l'impudence avec laquelle le Directoire d'Arau a osé prendre sur lui de ne proposer qu'à la simple sanction des mannequins des Conseils, un traité, qui sous l'heureux régime des Oligarches, quoique beaucoup moins important, puisqu'il ne s'agissoit alors que de ratifier de terme en terme les anciennes alliances contractées avec les Rois, fut chaque fois longuement et attentivement discuté, puis soumis

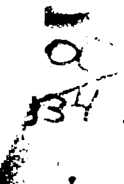
mis successivement aux tribunaux dépositaires de l'autorité souveraine de chaque Canton, et enfin solennellement corrigé, ou approuvé par la Diète générale de la Confédération.

Combien plus encore les Cantons ci-devant populaires ont-ils dus être surpris, être blessés, dans la fierté qui leur est propre, de voir cet important sujet aussi légèrement traité? Eux, qui selon leur ancienne constitution, aux prérogatives de laquelle ils n'avoient point encore, ou du moins croyoient n'avoir pas totalement renoncé, avoient seuls le droit de sanctionner dans leurs assemblées générales, tout ce qui intéressoit essentiellement le bien de leur patrie! aussi est-ce à la hardiesse de cette atteinte portée à leur liberté, qu'il faut attribuer l'invincible répugnance qu'ils manifestèrent de se soumettre à un serment, qu'ils estimoient d'aileurs contraire au respect, que dans la pureté de leur ame, ils portent à leurs préceptes religieux, mais qui selon leur judiciaire ne tendoit qu'à les dégrader, et en les dépouillant de toute dignité nationale, devoit

les rendre légalement esclaves d'une administration étrangère, régicide, et usurpatrice dans son propre sol, et déja reconnue barbare et tyrannique envers les plus anciens alliés de la monarchie françoise.

C'est à ce projêt d'alliance, c'est aux funestes suites qu'ils en pressentoient, et non à des suggestions étrangères, inculpation si souvent rebattue par les Robespierre, leurs devanciers et leurs successeurs, que doit être attribué ce refus, qu'il importoit d'ailleurs au Directoire françois de susciter, comme prétexte qui devoit servir à déguiser la profonde scélératesse de ses vices, se flattant que l'union qui appuyoit la fermeté de ces peuples, seroit bientôt après détruite par les sourdes intrigues des familiers de la plus sanguinaire des inquisitions, et que l'on verroit enfin cette inquiétante barrière disparoitre du sommet le plus élevé de l'Europe, et laisser un libre cours à de nouveaux débordemens vers le nord et vers le midi.

En effet, la lecture de l'ordre qui enjoignoit d'y prêter le serment, excita le 18.



Août une rumeur générale dans les trois Cantons de Schwitz, Uri, et Unterwalden.

À Schwitz, un rassemblement de 600 hommes demanda à l'administration, que la capitulation conclue le 3. Mai avec le général Schawenbourg fut sur le champ produite, l'administration ne pouvant la trouver, dut députer à Schawenbourg pour la lui demander, et lui déclarer en même tems, au nom du peuple, qu'il ne redoutoit nullement les menaces des François, qu'ils n'avoient qu'à essayer de venir.

Le peuple déclara ce jour là être décidé à refuser le serment, comme contraire à la Religion, et à la capitulation, il exigea les clefs du trésor, et celles de l'arsenal, dont il se distribua les munitions.

Il fut de même déclaré à un religieux qui avoit permis la prestation du serment, que l'on ne toléreroit aucun ecclésiastique qui l'eût prêté.

À Uri, le peuple se montra dans les mêmes dispositions qu'a Schwitz.

À Unterwalden, le tumulte fut plus sérieux; le Préfet et le Sous-préfet furent emprisonnés par le peuple, pour avoir manifesté leur attachement à la nouvelle constitution; le lendemain 19, la Landsgemeinde, soit assemblée générale, annulla le nouveau gouvernement, et rétablit l'ancien.

À Zug, il se manifesta aussi quelques mouvemens dans le même sens, mais qui furent promtement étouffés; cette place ne pouvant se soutenir, vû sa position; en échange la résitance du haut Appenzell et du haut Rheinthal fût plus grave; le Préfet de Sentis, (chef lieu St. Gall), dont ces districts font partie, y envoya des milices du pays. L'on ose présumer que ce fut pour éviter une effusion de sang; car il seroit par trop cruel pour ces malheureuses contrées, que ce qui y existe d'ancien patriotisme y devint le tison de la guerre civile. Cette expédition s'est terminée par l'arresta-

station de vingt-neuf individus, maintenant détenus dans les prisons de St. Gall; l'on doit croire, que malgré l'ordre criminel donné par le Directoire d'Arau au général Schawenbourg, d'ériger une commission militaire pour le châtiment des soi-disants rebelles, ni Schawenbourg, ni les autorités n'oseront se souiller du meurtre de ces intéressantes victimes.

Deux communes du Canton de Lucerne, qui avoient refusé le serment, ont sur le champ été investies et occupées par les troupes françoises.

Dans le Canton de Soléure, même opposition, mais aussi promtement appaisée. Le vingt-quatre Août les députés de Schwitz envoyés à Schawenbourg, y revinrent, apportant en réponse à la mission hautaine dont ils avoient été chargés, une lettre de ce général, conçue dans les termes les plus flatteurs; il assuroit par cette lettre au peuple de Schwitz, qu'il avoit toute son estime, qu'il l'honoroit particulièrement, lui garantissoit sur

sa parole d'honneur, les cinq articles de la capitulation; le conjuroit de prêter le serment, comme n'étant nullement contraire à cette capitulation; etc.

Les magistrats s'appuyant de la parole que donnoit Schawenbourg, et de son extrême bienveillance, cherchèrent inutilement à engager le peuple à consentir à la prestation du serment. Seulement après de vifs débats, il fut arrêté que l'on se borneroit à défendre le territoire du Canton. Cette modification, à laquelle il est certain que les flatteries de Schawenbourg ont eu une grande part, mit Uri dans la nécessité de s'y conformer, et laissa Unterwalden, le plus foible et le plus exposé de ces trois Cantons, réduit à ses seules forces. Mais c'étoit aussi où les fausses assurances de Schawenbourg envers Schwitz devoient aboutir.

Néanmoins les préparatifs militaires se continuèrent avec ardeur à Schwitz et à Uri.

Le Directoire d'Arau ayant demandé que les prétendus chefs de l'insurrection, qu'il désignoit, lui fussent livrés, six d'entr'eux eurent la générosité de s'y rendre.

Ces détails qui montrent la tension de l'esprit public en Suisse étoient nécessaires à rendre sous leur vrai point de vue la belle conduite et l'honorable catastrophe d'Unterwalden, indignement dénaturée dans les rapports du Directoire d'Arau, et dans les relations du général Schawenbourg.

Les députés de ce Canton, envoyés à Lucerne pour réclamer contre l'ordre de prêter le serment, comme contraire à leur *Religion*, et au contenu de leur capitulation, furent conduits à Arau, où refusant comme ils le devoient de s'humilier devant leurs tyrans, on leur dit avec dureté, n'avoir aucune connoissance de la capitulation sur laquelle ils se fondoient, on leur enjoignit impérieusement, de prêter le serment sans délai, leur annonçant de plus, qu'ils auroient à se sou-

mettre à l'avenir à tout ce qui leur seroit ordonné; on exigea qu'ils livrâssent neuf de leurs soi-disants chefs de révoltés; et après les avoir menacés de tout le courroux du Directoire d'Arau et de l'armée françoise, on les congédia.

L'assemblée générale du Canton ayant été convoquée pour entendre leur rapport, l'indignation y fut telle, qu'on devoit l'attendre; . . . il y fut convenu unanimement de périr les armes à la main, plutôt que de se laisser asservir d'une manière si injuste et si dure.

Dès ce moment tous les hommes, au nombre de deux à trois mille, depuis l'adolescent jusqu'au vieillard, prirent les armes; (*) les passages furent gardés, et quelques retranchemens établis sur le bord du

(*) Ayant pour chef un Capucin, (le père Paul Stiger), qui n'ayant jamais été militaire, prouva par sa conduite que l'homme nait soldat, ainsi qu'il nait artiste.

lac, où il y avoit les plus de danger d'être assailli.

Sur ces entrefaites un envoyé de la chambre administrative de Schwitz se présenta pour inviter le peuple à plier sous la loi générale; il fut reconduit à la frontière par des archers.

Une lettre du général Schawenbourg fut déchirée sans être lue, et l'on décrêta peine de mort pour quiconque parleroit de se rendre.

Mais le Conseil de guerre dépêcha à l'assemblée du peuple de Schwitz, (non à l'administration), une invitation de lui prêter secours, trop énergique pour être traduite, ou omise; la voici mot-à-mot:

Brüder, liebe, getreue,
alte Bundsgenossen!

Einigkeit unserer Väter, stiftete unsere Freiheit, und versicherte unsere heilige allein seligmachende Religion, und ihre Diener, Weib und Kinder, Eigenthum und Va-

terland; Uneinigkeit aber, oder Trennung, brachte uns bereits um unsere durch das Blut unserer Väter, so theuer erkaufte Freiheit! Liebe, getreue Brüder! euere älteste Bündners leiden Noth, und stehen in Gefahr, um die Diener der Religion zu kommen. Man hat diesen, und allen denen die es mit Gott und dem Vaterlande noch redlich meinen, Mord und Tod geschworen, und das gleiche Schicksal ist auch euch bereitet, wenn ihr nicht wachtbar und thätig mit uns eueren getreuen Brüdern stehen werdet.

Fürchtet euch nicht. Vertrauet nur fest auf Gott, den Herrn der Heerschaaren, wie unsere frommen Väter, und stehet männlich für seine heilige Religion, und das gemeinsame Vaterland, die man euch zu Grunde richten will.

Gewifs, Gott wird uns nicht verlassen. Wir stehen für die gerechte Sache, für seine Ehre, für das Heil unserer Seele, und für das Seelenheil unserer Nachkömmlinge, die uns ewig fluchen würden, wenn wir al-

les so lüdetlich verlassen sollten. Dieses, liebe Brüder, haben wir euch, um euer Heil, und um unser Heil willen, in aller Aufrichtigkeit, die wahren Schweizern eigen ist, anzeigen wollen. Brüder! seid unsere Brüder. Wir sind es auch, und wollen es immer, mit Gottes sichern Beistand fröhlich seyn.

Der Präsident und Versammlung des Kriegsraths.

C'est ici que l'imagination abattue par une longue série d'évênements, prèsque tous détracteurs de l'antique renommée de nos pères, se remonte et se repose, en contemplant l'héroique dévouement de ces généreux martyrs de la vraie liberté, de cette liberté qui justement adaptée aux localités, toujours subordonnée aux règles sages qui la circonscrivent dans la mesure la plus propre à coopérer au bien public, et au bien individuel, a pour caractère distinctif de résister à outrance avant que de fléchir sous des loix

étrangères, liberté également propre par là-même au sujet d'un Roi, et à l'habitant des Alpes.

Si l'on déplore que les autorités de Schwitz, dupes cette fois de la fourberie de Schawenbourg; ayent pu concevoir l'idée qu'elles préserveroient le peuple confié à leurs soins, d'une infraction évidente aux avantages d'une capitulation, qui seule le soutenoit encore peuple libre, au milieu d'un peuple esclave, que par là enchainant l'ardeur guerrière et patriotique de leurs soldats, paralysant celle d'Uri, malgré la conviction que le désarmement des uns et des autres suivroit de près la chûte de leurs braves, de leurs illustres alliés d'Unterwalden, chûte plus qu'apparente, vu l'énorme disproportion de nombre entr'eux et leurs agresseurs. . . . C'est avec une profonde effusion de sentiment qu'on les voit se preparer avec sérénité, à se faire immoler sur les débris de leur indépendance, et répondre avec le calme de la vertu, et l'assurance qu'inspire l'audace à ceux qui leur disoient avec instance:

„Amis! sur quel appui pouvés vous encore „compter? . . . . Abandonnés à vos seuls ef- „forts, vous ne pouver réussir à vous défen- „dre," — „Nous comptons sur le secours „du Dieu qui protège nos pères, ... nous „l'invoquons journellement, nous abandon- „neroit-il? notre cause est si juste! . . . . . „et si nous périssons, ceux qui nous survi- „vront prendront exemple de nous! toujours „ils honoreront et béniront notre mémoire.— „Suisses, quelle leçon!"

Le 3. de Septembre au matin, l'on dé- couvrit trois barques chargées de troupes fran- çoises, venant du coté de Hergyswil. Elles furent repoussées avec perte, par le feu d'une batterie placée à Kersitten.

Le 4. et le 5. les François renouvellèrent la même tentative, d'abord avec 5, puis avec 7 barques. Durant ces deux attaques, on leur coula à fond deux de ces bâtimens chargés de monde. Le 7 encore une attaque du coté du lac, mais aussi infructueuse que les précédentes.

Jusqu'à cette date, les chasseurs-carabiniers postés à Altnach, et au Kernwald tuèrent beaucoup de François, qui avoient cherché à pénétrer dans les défilés.

Le 8. il paroit que les François firent arriver du renfort; une colonne qui marchoit sur St. Gall, reçut ordre de rétrograder sur le champ vers Zurich.

Ce jour là, le peuple de Schwitz enflammé par la fière contenance de ses alliés, veut marcher à leur secour. Les autorités constituées s'y opposent; néanmoins deux-cent volontaires s'échappent, et après avoir enlevé la grande bannière du Canton, ils forcent la garde de Brunnen, qui devoit intercepter toute communication entre Schwitz et Unterwalden.

Le 9, à 5 heures du matin, les François au nombre de seize mille, attaquèrent sur six points, tant par terre que par eau. L'on comptoit trois flottilles, ensemble de 30 à 35 barques et batteaux, dont sept à huit furent coulés bas par l'artillerie de la côte.

Les troupes qui se présentèrent du coté de Hergyswil, souffrirent considérablement du feu des carabiniers, et ne pénétrèrent qu'après qu'une colonne arrivée du Canton de Berne, par la Montagne de Brunigg, fut parvenue à forcer les détachemens qui gardoient ce passage, déboucha par le Kernwald, où elle essuya un feu meurtrier des Schwitzois prèsque tous chasseurs, qui de la première décharge abattirent ses principaux officiers, et parvint environ 2 heures après-midi à prendre à dos les postes qui garnissoient le lac.

Alors l'affaire devenant générale, et le carnage affreux, les Unterwaldois réduits à 1200 combattants par la perte ou la défection de ceux de leurs camarades, qui après avoir défendu le Brunigg, avoient disparu, se voyant entourés de toute part, se battirent en retraite, mais toujours avec l'acharnement opiniatre du désespoir.

Le Contingent de Schwitz coupé par l'ennemi, se fit jour, et se signala par des prodiges de valeur, surtout en passant à

Thalwyl, au Bürenbrück et à Bucchs, où il extermina nombre et nombre de François. Il regagna enfin sa propre frontière, dont il dut forcer l'entrée, après avoir eu depuis le matin seulement sept hommes tués, dont quatre se dévouèrent pour sauver la bannière.

Les Unterwaldois toujours se battant, se retirèrent sur leurs montagnes, après avoir laissé 70 à 80 des leurs sur les divers champs de bataille.

Deux cents femmes armées de fourches et de massues, (Morgenstern), préférant la mort à subir la loi du vainqueur, furent toutes égorgées.

Dès que les François eurent débarqués, ils mirent le feu à Stanzstadt, Buechs, à Beckenried, à Stanz, et à tout ce qu'ils rencontrèrent d'habitations isolées; . . . . les horreurs qu'ils commirent en ces divers lieux sont plus aisées à se figurer qu'à décrire. . . . . . À Stanz une centaine de vieillards, de femmes et d'enfants, implorant la protection divine dans l'église, y furent inhumainement massacrés!

massacrés! . . . . . l'on assure avoir vu des soldats jetter des enfans vivants dans les flammes! les cheveux se dressent, l'ame se crispe en voulant tracer ce tableau. Partout, disent les témoins oculaires, l'on n'appercevoit qu'incendies, meurtres et pillage; l'on n'entendoit que les cris étouffés de la détresse et de la mort! partout la dévastation et les sanglantes traces d'une destruction, dont les douloureuses plaies trop vives pour être senties d'abord, préparent à l'innocent des peines à jamais déchirantes. Qu'ont à attendre de la justice céleste des monstres qui provoquèrent de semblables malheurs?

*L'*obscurité mettant un terme à la fureur réciproque des combattans, arrêta, ou du moins suspendit les affreuses suites de cette horrible victoire, qui selon tous les rapports couta six-mille hommes aux François.

Dans la nuit qui la suivit on marchoit à la lueur des flammes, qui continuoient de dévorer les demeures jadis si paisibles, jadis aziles du bonheur, où un peuple simple et laborieux vivoit ignoré du reste de la terre,

où l'habitant de tous les ordres, où le paysan comme le magistrat, le pauvre comme le riche, oublioit au sein de sa famille les fatigues et les travaux d'une vie rude, mais heureuse, d'où un àpre climat, des contrées sauvages, l'éloignement du monde sembloit devoir écarter à jamais ces grandes commotions qu'engendrent dans les grands États et le choc des passions, et le contact des vices.

Le 10. les François ayant tenté une attaque contre les Unterwaldois réfugiés dans leurs montagnes, ceux-ci dispersés en pelotons, les repoussèrent jusques dans le vallon, où des milliers de cadavres encombrèrent leur poursuite..... S'ils eussent pu se réunir en plus fortes troupes, peut-être eussent ils encore delivré leur territoire. Quantité de ces braves trouvèrent encore la mort dans ces divers combats. Ici près d'un monceau de cadavres mutilés, l'on a distingué les accents du Suisse expirant, élevant au ciel ses actions de grace, de mourir pour sa Patrie, ..., tandis qu'à ses cotés se faisoient entendre les rugissements sourds

des François massacrés, luttant contre la mort par leurs imprécations contre les sanguinaires despotes, dont l'insatiable brigandage les dévoue ainsi que leurs satellites à l'éternelle exécration de l'humanité. N'y eût il que ce paralelle, ce jour affreux doit compter au rang de nos trophées ! ! ! Le 11. fut un jour de tristesse et de repos.

Le 12. les François entrèrent dans Schwitz, saisissant pour prétexte de cette infraction le secours donné par les 200 volontaires à leurs frères d'Unterwalden. La reddition des armes fut soudain prescrite, et Uri resté dans une stricte neutralité, reçut le même ordre et dut obéir.

Tel est le résumé fidèle de l'expédition la plus flétrissante peut-être, que les troupes de la République françoise aient à se reprocher, comme ayant été les barbares instrumens des fureurs d'un monstre du second ordre, du soi-disant Directoire helvétique, qui abreuvé aujourd'hui du sang de ses concitoyens, va figurer désormais sur l'infernale scène des révolutions, comme auteur et com-

plice du plus atroce des crimes! Hommes féroces, mais lâches, répondés, c'est vous que j'interpelle! . . . en vertu de quelle autorité portâtes vous vos sacrilèges mains dans le sanctuaire vénéré de la liberté de nos pères? Quel pouvoir au monde suffiroit à vous disculper, d'être allé déchirer dans ses entrailles ce qui repiroit encore de la gloire de nos ayeux? Vous la plûpart nés dans l'obscurité, nourris dans la plus basse condition, en partie salariés des Cours, enrichis de leurs bienfaits, et tous jettés en factieux dans le cloaque infect où fermente la lie d'une Nation, dont la félicité depuis qu'elle est devenue votre proie, semble à jamais anéantie!

C'est envain que par des rapports mensongers, vous pensés échapper au ressentiment, à la haine et au mépris du monde entier, envain vous voudriés vous soustraire au châtiment qui vous attend. L'ombre de Tell; de ce Tell dont vous insultés les mânes en feignant d'honorer ses vertus, l'ombre de Tell invoque par nos coeurs tout le courroux du ciel sur vos têtes; pour

l'odieux parricide que vous osâtes commettre, en portant le fer destructeur jusques dans le tronc sacré de l'antique union fondée sous ses auspices ... Déja ses florissants rameaux brisés, leur sêve tarie, leurs racines desséchées, par vos obscurs complots, secondés des efforts de ces soldats autrefois jaloux de gloire, aujourd'hui entâchés par vous ; mais la honte est leur supplice. Quant à vous qu'elle ne peut atteindre, vous qui vous targués de la protection des cinq tyrans aux pieds desquels vous rampés, croyés-vous que les invocations que toutes nos bouches profèrent puissent rester sans effet ? — Non, sachés que le jour s'approche, où vous aurés ce terrible compte à rendre, d'avoir souillé la terre natale de meurtres et de brigandages, d'avoir déchiré le repos des familles, répandu partout le deuil, l'amertume, la misère et la douleur; ... où le vieillard vous redemandera ses fils égorgés, où la mère réclamera son enfant, où l'enfant voudra retrouver les cendres de sa mère, ... et où des Êtres que vous croyés détruits, reparoîtront pour

vous accuser et vous confondre. . . . Partout enfin des ruines, des masures, des décombres, des tombeaux, des ossemens épars, attestant à la génération qui s'avance l'énormité de vos forfaits, elle cumulera ses vengeances sur les nôtres. . . . Vos noms marqués au sceau de la réprobation, cette réprobation s'étendra sur vos familles, et vos descendans vous maudiront de vous devoir la vie. Le sol aride de vos demeures abattues, n'offrira plus au regard du passant qu'un lugubre poteau, avec cette sinistre inscription; Ici fut le repaire d'un patricide; et l'oeil impartial et sévère de la postérité comparant les récits aux faits qui les constatent, consacrera cette triste vérité, que la Patrie, pour vous avoir donné le jour, est à jamais frappée d'une tâche d'ignominie !

Directeurs helvétiques, . . . hommes perfides, que dis-je, tigres altérés de sang . . . tremblés . . . s'ils ont péri ces braves . . . il en existe encore ! ! Et vous, vous Suisses consternés des calamités qui plânent sur notre bien-aimée Patrie, pleurés ! . . . . oui, pleu-

rés la perte de ce qu'elle étoit, pleurés ses plus fidèles enfans . . . mais loin de vous l'abandon du désespoir . . . les traîtres . . . s'ils ont pu nous arracher de douces jouissances, il est un bien audessus de leur atteinte; c'est à la garde de nos consciences, qu'il est seul confié, amis, . . . là . . . dans les plus secrêts replis de nos âmes, nous trouvons tous ce sentiment consolateur, qui promet un Dieu vengeur de l'iniquité, un Dieu protecteur de la vertu . . . un Dieu qui châtie, mais qui pardonne à qui ne l'offensa pas trop grièvement! . . . Considérés cette rotation de sinistres évênemens qui se succèdent si rapidement autour de nous; . . . croyés que si la main qui les dirige a permis tant de victimes, a permis que les justes aient succombé, que les barbares aient triomphé . . . croyés que le moment viendra, où ils expieront enfin leurs forfaits, . . . que le jour arrivera, où le sang encore fumant de nos valeureux frères d' Unterwalden, ranimant la cendre presqu'éteinte de ceux qui comme eux eurent la douce consolation d' expirer

---

pour une aussi juste cause, obtiendra vengeance, vengeance de toutes les Nations, vengeance de la notre toute entière, qui aujourdhui opprimée, a peut-être dû l'être, pour se relever bientôt plus pure, plus digne des héros qui la fondèrent, mais surtout plus unie. . . . Ah! si elle l'eût été. . . . Nous ne gémirions pas aujourdhui sur le sort d'Unterwalden. . . . Nous seuls! . . oui nous seuls, attaquant d'un commun accord l'hydre qui nous divisa pour nous dévorer, . . . nous l'eussions terrassée, nous en eussions délivré même la terre qui l'enfanta!

Voyés douze-cents Unterwaldois et leurs deux-cents frères de Schwitz, résister cinq jours à 16. milles de ces soi-disants conquérans de la terre, et tout en laissant échapper la victoire, en exterminer six-mille avant de se retirer à l'abri des rochers, où sans doute ils nous attendent. Suisses, qui regrettés de survivre à tant d'outrages, voilà où vos coeurs doivent les suivre, doivent les chercher, doivent essayer de leur faire parve-

nir le serment dont nous élevons tous la pensée vers le créateur, celui de saisir le premier instant propice pour nous précipiter sur nos tyrans, briser les fers de la Patrie, et tomber s'il le faut pour la relever !
